Auvergne-Rhône-Alpes

AVENANT N° 4
A LA CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES RELATIVE
A LA MISE EN ŒUVRE ET AU FONCTIONNEMENT D'Oùra
EN REGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Vu *le Code général des collectivités territoriales,*

Vu *le Code des Transports,*

Vu *les lois de décentralisations, notamment la loi n°20219-1428 d'orientation des mobilités du 24 décembre 2019*

Vu *la charte d'interopérabilité billettique sur la région Auvergne-Rhône-Alpes pour le réseau régional TER, les réseaux départementaux et les réseaux urbains, signée le 18 avril 2005 et la charte d'intermodalité 2017 délibérée par l'assemblée régionale le 29 juin 2017,*

Vu *la délibération de l'Assemblée régionale n° 03.06.721 en date du 21 novembre 2003, relative à la mise en œuvre d'un système billettique à vocation interopérable avec tous les réseaux de transport régionaux,*

Vu *la convention cadre relative à la mise en œuvre et au fonctionnement d'Oùra en région Auvergne-Rhône-Alpes signée le 3 juillet 2012,*

Vu *l'avenant n° 1 à la convention cadre relative à la mise en œuvre et au fonctionnement d'Oùra en région Auvergne-Rhône-Alpes signé le 4 mars 2015,*

Vu *l'avenant° 2 à la convention cadre relative à la mise en œuvre et au fonctionnement d'Oùra en région Auvergne-Rhône-Alpes signé le 25 octobre 2016,*

Vu *l'avenant n° 3 à la convention cadre relative à la mise en œuvre et au fonctionnement d'Oùra en région Auvergne-Rhône-Alpes signé le 10 mars 2019,*

Vu *l'avenant 4 à la convention cadre relative à la mise en œuvre et au fonctionnement d'Oùra en région Auvergne-Rhône-Alpes signée le 21 décembre 2021,*

Vu *l'avenant 5 à la convention cadre relative à la mise en œuvre et au fonctionnement d'Oùra en région Auvergne-Rhône-Alpes signée le 29 avril 2024,*

Vu *la convention du groupement de commandes Oùra en région Auvergne-Rhône-Alpes signée le 3 juillet 2012,*

Vu *l'avenant n° 1 à la convention de groupement de commandes Oùra en région Auvergne-Rhône-Alpes signé le 4 mars 2015,*

Vu *l'avenant n° 2 à la convention de groupement de commandes Oùra en région Auvergne-Rhône-Alpes signé le 10 mars 2019,*

Vu *l'avenant n° 3 à la convention de groupement de commandes Oùra en région Auvergne-Rhône-Alpes signé le 25 janvier 2022,*

Vu *le bail entre la SAEM In Situ et la région Auvergne-Rhône-Alpes, pour l'hébergement des équipements informatiques du dispositif Oùra dans les locaux du Technosite à Valence, signé le 28 février 2023,*

Vu *la convention d'hébergement de matériels informatiques entre la région Auvergne-Rhône-Alpes et le CNRS signée le 28 février 2023.*

Entre les soussignés

La **Région Auvergne-Rhône-Alpes**, autorité organisatrice de la mobilité, représentée par son Président, Monsieur **Fabrice PANNEKOUCKE**, et conformément à la délibération du Conseil régional n° XXX en date du XXX,

*Ci-après dénommée, La **Région Auvergne-Rhône-Alpes,***

Grand bourg Agglomération, autorité organisatrice de la mobilité, représentée par son Président, Monsieur **Jean-François DEBAT**, et conformément à la délibération du Conseil communautaire n° XXX en date du XXX.

*Ci-après dénommé, **Grand Bourg Agglomération,***

La **Communauté de Communes de Miribel et du Plateau**, autorité organisatrice de la mobilité, représentée par son Président, Monsieur **Xavier DELOCHE**, et conformément à la délibération du Conseil communautaire n° XXX en date du XXX.

*Ci-après dénommée, **CC de Miribel et du Plateau,***

La **Communauté de Communes Dombes Saône Vallée**, autorité organisatrice de la mobilité, représentée son Président, Monsieur **Stéphane BERTHOMIEU**, et conformément à la délibération Conseil communautaire n° XXX du en date du XXX.

*Ci-après dénommée, **CC Dombes Saône Vallée,***

Le **Syndicat mixte Valence Romans Mobilités**, autorité organisatrice de la mobilité, représentée par son Président, Monsieur **Sylvain FAURIEL**, et conformément à la délibération du Comité syndical n° XXX en date du XXX.

*Ci-après dénommé, **Valence Romans Mobilités,***

Montélimar Agglomération, autorité organisatrice de la mobilité, représentée par son Président, Monsieur **Julien CORNILLET**, et conformément à la délibération du Conseil communautaire n° XXX en date du XXX.

*Ci-après dénommé, **Montélimar Agglomération,***

La **Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère**, autorité organisatrice de la mobilité, représentée par son Président, Monsieur **Jean PAPADOPULO**, et conformément à la délibération du Conseil communautaire n° XXX en date du XXX.

*Ci-après dénommée, **CAPI,***

Vienne Condrieu Agglomération, autorité organisatrice de la mobilité, représentée par son Président, Monsieur **Thierry KOVACS**, et conformément à la délibération du Conseil Communautaire n° XXX en date du XXX.

*Ci-après dénommé, **Vienne Condrieu Agglomération,***

Le **Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise**, autorité organisatrice de la mobilité, représentée par son Président, Monsieur **Sylvain LAVAL**, et conformément à la délibération du Comité syndical n° XXX en date du XXX.

*Ci-après dénommé, **SMMAG,***

Roannais Agglomération, autorité organisatrice de la mobilité, représentée par son Président, Monsieur **Yves NICOLIN**, et conformément à la délibération du Conseil communautaire n° XXX en date du XXX.

*Ci-après dénommée, **Roannais Agglomération,***

Saint-Étienne Métropole, autorité organisatrice de la mobilité, représentée son Président, Monsieur **Régis JUANICO**, et conformément à la décision du Conseil métropolitain n° XXX en date du XXX.

*Ci-après dénommée, **Saint-Étienne Métropole,***

L'**Établissement Public Local SYTRAL Mobilités**, autorité organisatrice de la mobilité, représentée par sa Présidente, Madame **Véronique SARSELLI** et conformément à la délibération du Comité syndical n° XXX en date du XXX.

*Ci-après dénommé, **SYTRAL Mobilités,***

Grand Chambéry Agglomération, autorité organisatrice de la mobilité, représentée par son Président, Monsieur **Thierry REPENTIN**, et conformément à la délibération du Conseil communautaire n° XXX en date du XXX.

*Ci-après dénommé, **Grand Chambéry,***

Grand Annecy Agglomération, autorité organisatrice de la mobilité, représentée par son Président, Monsieur **Antoine ARMAND**, et conformément à la délibération du Conseil communautaire n° XXX en date du XXX.

*Ci-après dénommé, **Grand Annecy,***

Le **Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Clermontoise**, autorité organisatrice de la mobilité, représenté par son Président, Monsieur **Eric EGLI** et conformément à la délibération n° XXX en date du XXX.

*Ci-après dénommé **SMTC de l'agglomération Clermontoise,***

Haut-Bugey Agglomération, autorité organisatrice de la mobilité, représentée par son Président, Monsieur **Damien ABAD**, et conformément à la délibération du Conseil d'agglomération n° XXX en date du XXX.

*Ci-après dénommé **Haut-Bugey Agglomération,***

Annonay Rhône Agglo, autorité organisatrice de la mobilité, représentée par son Président, Monsieur **Simon PLENET** et conformément à la délibération du conseil communautaire n° XXX en date du XXX.

*Ci-après dénommée **Annonay Rhône Agglo,***

ARCHE Agglo (D'Ardèche en Hermitage), autorité organisatrice de la mobilité, représentée par sa Présidente, Madame **Delphine COMTE**, et conformément à la délibération du Conseil d'agglomération n° XXX en date du XXX.

*Ci-après dénommé **ARCHE Agglo,***

La **Communauté d'Agglomération Privas centre Ardèche**, autorité organisatrice de la mobilité, représentée par son Président, Monsieur **Yann VIVAT** et conformément à la délibération du Conseil communautaire n° XXX en date du XXX.

*Ci-après dénommée **CA Privas Centre Ardèche,***

Grand Lac Communauté d'Agglomération, autorité organisatrice de la mobilité, représentée par son Président, Monsieur **Renaud BERETTI** et conformément à la délibération du Conseil communautaire n° XXX en date du XXX.

*Ci-après dénommé **Grand Lac,***

La **Communauté de Communes Entre Bièvre et Rhône**, autorité organisatrice de la mobilité, représentée par sa Présidente, Madame **Sylvie DEZARNAUD**, et conformément à la délibération du Conseil communautaire n° XXX en date du XXX.

*Ci-après dénommée **Entre Bièvre et Rhône,***

La **Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie**, autorité organisatrice de la mobilité, représentée par son Président, Monsieur **Yohann TRANCHANT**, et conformément à la délibération du Conseil communautaire n° XXX en date du XXX.

*Ci-après dénommée **Rumilly Terre de Savoie,***

Le **Syndicat Mixte des 4 Communautés de Communes**, autorité organisatrice de la mobilité, représentée par son Président, Monsieur **Stéphane VALLI** et conformément à la délibération du Comité syndical n° XXX en date du XXX.

*Ci-après dénommée le **SM4CC,***

La **Communauté de Communes Pays d'Evian – Vallée d'Abondance**, autorité organisatrice de la mobilité, représentée par son Président, Monsieur **Régis BENED** et conformément à la délibération du Conseil communautaire n° XXX en date du XXX.

*Ci-après dénommée **Pays d'Evian – Vallée d'Abondance,***

Thonon Agglomération, autorité organisatrice de la mobilité, représentée par son Président, Monsieur **Cyril DEMOLIS** et conformément à la délibération du Conseil communautaire n° XXX en date du XXX.

*Ci-après dénommée **Thonon Agglomération,***

Vichy Communauté, autorité organisatrice de la mobilité, représentée par son Président, Monsieur **Frédéric AGUILERA** et conformément à la délibération du Conseil communautaire n° XXX en date du XXX.

*Ci-après dénommée **Vichy Communauté,***

La **Communauté d'Agglomération de Montluçon**, autorité organisatrice de la mobilité, par son Président, Monsieur **Philippe PERCHE**, et conformément à la délibération du Conseil communautaire n° XXX en date du XXX.

*Ci-après dénommée **Montluçon Communauté,***

La **Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac**, autorité organisatrice de la mobilité, représentée par son Président, Monsieur **Patrick CASAGRANDE** et conformément à la délibération du Conseil communautaire n° XXX en date du XXX.

*Ci-après dénommée **CABA,***

Moulins Communauté, autorité organisatrice de la mobilité, représentée par son Président, Monsieur **Jean-Luc ALBOUY** et conformément à la délibération du Conseil communautaire n° XXX en date du XXX.

*Ci-après dénommée **Moulins Communauté,***

Riom Limagne et Volcans Communauté d'Agglomération, autorité organisatrice de la mobilité, représentée par son Président, Monsieur **Pierre CHASSAING** et conformément à la délibération du Conseil communautaire n° XXX en date du XXX.

*Ci-après dénommée **Riom Limagne et Volcans CA,***

Le **Syndicat Mixte des Transports Urbains du bassin Thiernois**, autorité organisatrice de la mobilité, représenté par son Président, Monsieur **Tony BERNARD**, et conformément à la délibération du Conseil syndical n° XXX en date du XXX.

*Ci-après dénommé **SMTUT**,*

La **Communauté de Communes de la Côtière à Montluel**, autorité organisatrice de la mobilité, représentée par son Président, Monsieur **Philippe BELAIR** et conformément à la délibération du Conseil communautaire n° XXX en date du XXX.

*Ci-après dénommée **3CM,***

L'**Agglomération du Puy-en-Velay**, autorité organisatrice de la mobilité, représentée par son Président, Monsieur **Jean Paul BRINGER**, et conformément à la délibération du Conseil communautaire n° XXX en date du XXXXX.

*Ci-après dénommé **Puy-en-Velay Agglomération,***

Le Genevois Français Mobilité, autorité organisatrice de la mobilité, représentée par son Président, Monsieur **Christian DUPESSEY**, et conformément à la délibération n° XXX en date du XXX.

*Ci-après dénommé **Genevois Français Mobilité,***

La **Communauté de Communes de la vallée de Chamonix Mont-Blanc**, autorité organisatrice de la mobilité, représentée par son Président, Monsieur **Xavier LAFFIN** et conformément à la délibération du Conseil communautaire n° XXX en date du XXX.

*Ci-après dénommée **CC de la vallée de Chamonix Mont-Blanc,***

La **Communauté d'agglomération Arlysère**, autorité organisatrice de la mobilité, représentée par son Président, Monsieur **Frédéric BURNIER FRAMBORET** et conformément à la délibération du Conseil communautaire n° XXX en date du XXX.

*Ci-après dénommée **Arlysère***

La **Communauté de Communes Cluses Arve et Montagnes**, autorité organisatrice de la mobilité, représentée par son Président, Monsieur **Jean-Philippe MAS** et conformément à la délibération du Conseil communautaire n° XXX en date du XXX.

*Ci-après dénommée **Cluses Arves et Montagne,***

La **Communauté d'Agglomération Loire Forez Agglomération**, autorité organisatrice de la mobilité, représentée par son Président, Monsieur **Christophe BAZILE** et conformément à la délibération du Conseil communautaire n° XXX en date du XXX.

*Ci-après dénommée **Loire Forez Agglo***

Les signataires de la présente convention sont dénommés ci-après « les parties ».

SOMMAIRE DU PRÉSENT AVENANT

Préambule
Article 1 – Objet de l'avenant
Article 2 – Identification des modifications apportées à la convention de groupement de commandes
Article 3 – Modifications des annexes
Article 4 – Entrée en vigueur

Rappel du sommaire
de la convention constitutive de groupement de commandes

Le sommaire de la convention constitutive de groupement de commandes est rappelé ci-dessous.

Les articles mentionnés en gras sont ceux qui font l'objet d'une modification dans le présent avenant n° 4.
Les autres articles restent inchangés.

VISA

PREAMBULE

Article 1 – Objet du groupement de commandes

Article 2 – Périmètre de la convention

Article 3 – Désignation du coordonnateur

Article 4 – Modalités de fonctionnement du groupement

4.1 : Prérogatives du groupement
4.2 : Condition d'adhésion dans le groupement
4.3 : Missions du coordonnateur relatives à la passation des marchés
4.4 : Missions du coordonnateur relatives à l'exécution des marchés

Article 5 – Commission d'appel d'offres

Article 6 – Adhésion des membres

Article 7 – Règlement des frais de consultation

Article 8 – Date d'effet et durée de la convention

Article 9 – Modification de la convention

Article 10 – Résiliation/dénonciation

Article 11 - Litiges

PREAMBULE DE L'AVENANT

Le présent avenant intervient dans un contexte d'évolutions techniques du périmètre du dispositif Oùra, depuis la mise en place du marché Médias et plateforme de services mobilité Oùra ajouté lors de l'avenant n° 3.

Un ajustement de l'objet et du périmètre du groupement de commandes est nécessaire, ainsi que la mise à jour des signataires de la convention.

ARTICLE 1 : OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet de :

- Prendre en compte les modifications intervenues depuis la signature de l'avenant n°3 à la convention de groupement de commandes, en date du 25 janvier 2022 au niveau du périmètre du groupement de commandes :

- Mettre à jour la liste des signataires de la présente convention de groupement de commandes ;

ARTICLE 2 : IDENTIFICATION DES MODIFICATIONS APPORTEES A LA CONVENTION GROUPEMENT DE COMMANDE

<u>La convention de groupement de commandes est modifiée comme suit</u> :

► Modification du Préambule

La liste des partenaires figurant dans le préambule est modifiée comme suit :

Ne sont plus signataires de la présente convention :

- La Communauté d'agglomération d'Annemasse-Les Voirons, et la Communauté de communes du Genevois, qui ont transféré leur compétence mobilité à l'AOM Genevois Français Mobilité, au sein du Pôle Métropolitain du Genevois Français, à compter du 1er juillet 2025.

- La Communauté d'agglomération du Pays Voironnais, qui a intégré le Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise le 1er janvier 2025.

- La communauté d'agglomération Arlysère, qui a souhaité, par courrier en date du 14 juin 2026, acter sa sortie de la Communauté Oùra.

Les nouveaux membres signataires suivants rejoignent la Communauté des partenaires Oùra :

- Le Genevois Français Mobilité, regroupant Annemasse-Les Voirons Communauté et la Communauté de communes du Genevois.
- La Communauté de communes Cluses Arve et Montagnes.
- La Communauté d'agglomération Loire Forez Agglomération.

► Modification de l'article 1 : Objet du groupement de commandes

Les alinéas suivants sont supprimés de l'article 1 :

- 2) Le marchés de maintenance du site web oura.com
- 3) Le marché de maintenance du calculateur d'itinéraires et de l'application mobile.

► Modification de l'article 2 : Périmètre de la convention

L'article 2 est modifié comme suit :

Les marchés suivants, arrivés à échéance, sont supprimés du périmètre de la convention :

- 2) Le marchés de maintenance du site web oura.com
- 3) Le marché de maintenance du calculateur d'itinéraires et de l'application mobile.

ARTICLE 4 : ENTREE EN VIGUEUR

Le présent avenant entrera en vigueur au 1er janvier 2027.

AVENANT N° 4 A LA CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES Oùra

Fait à Lyon, le

Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes
Le Président

Fabrice PANNEKOUCKE

AVENANT N° 4 A LA CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES Oùra

Fait à Bourg-en-Bresse, le ……

Grand Bourg Agglomération
Le Président

Jean-François DEBAT

AVENANT N° 4 A LA CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES Oùra

Fait à Miribel, le ……

Communauté de communes de Miribel et du Plateau
Le Président

Xavier DELOCHE

AVENANT N° 4 A LA CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES Oùra

Fait à Trévoux, le ……

Communauté de communes Dombes Saône Vallée
Le Président

Stéphane BERTHOMIEU

AVENANT N° 4 A LA CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES Oùra

Fait à Valence, le ……

Valence Romans Mobilités
Le Président

Sylvain FAURIEL

AVENANT N° 4 A LA CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES Oùra

Fait à Montélimar, le ……

Montélimar Agglomération
Le Président

Julien CORNILLET

AVENANT N° 4 A LA CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES Oùra

Fait à l'Isle d'Abeau, le ……

Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère
Le Président

Jean PAPADOPULO

AVENANT N° 4 A LA CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES Oùra

Fait à Vienne, le ……

Vienne Condrieu Agglomération
Le Président

Thierry KOVACS

AVENANT N° 4 A LA CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES Oùra

Fait à Grenoble, le ……

Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise
Le Président

Sylvain LAVAL

AVENANT N° 4 A LA CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES Oùra

Fait à Roanne, le ……

Roannais Agglomération
Le Président

Yves NICOLIN

AVENANT N° 4 A LA CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES Oùra

Fait à St Etienne, le ……

Saint Etienne Métropole
Le Président

Régis JUANICO

AVENANT N° 4 A LA CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES Oùra

Fait à Lyon, le ……

SYTRAL Mobilités
La Présidente

Véronique SARSELLI

AVENANT N° 4 A LA CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES Oùra

Fait à Chambéry, le ……

Grand Chambéry Agglomération
Le Président

Thierry REPENTIN

AVENANT N° 4 A LA CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES Oùra

Fait à Annecy, le ……

Grand Annecy Agglomération
Le Président

Antoine ARMAND

AVENANT N° 4 A LA CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES Oùra

Fait à Lyon, le ……

Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Clermontoise
Le Président

Eric EGLI

AVENANT N° 4 A LA CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES Oùra

Fait à Oyonnax, le ……

Haut-Bugey Agglomération
Le Président

Damien ABAD

AVENANT N° 4 A LA CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES Oùra

Fait à Davézieux, le ……

Annonay Rhône Agglo
Le Président

Simon PLENET

AVENANT N° 4 A LA CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES Oùra

Fait à Tournon-sur-Rhône, le ……

ARCHE Agglo
La Présidente

Delphine COMTE

AVENANT N° 4 A LA CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES Oùra

Fait à Privas, le ……

Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche
Le Président

Yann VIVAT

AVENANT N° 4 A LA CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES Oùra

Fait à Aix-les-Bains, le ……

Grand Lac Communauté d'Agglomération
Le Président

Renaud BERETTI

AVENANT N° 4 A LA CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES Oùra

Fait à Saint Maurice-l ’Exil, le ……

Communauté de Communes Entre Bièvre et Rhône
La Présidente

Sylvie DEZARNAUD

AVENANT N° 4 A LA CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES Oùra

Fait à Rumilly, le ……

Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie
Le Président

Yoann TRANCHANT

AVENANT N° 4 A LA CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES Oùra

Fait à Bonneville, le ……

Syndicat Mixte des 4 Communautés de Communes
Le Président

Stéphane VALLI

AVENANT N° 4 A LA CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES Oùra

Fait à Publier, le ……

Communauté de Communes Pays d'Evian – Vallée d'Abondance
Le Président

Régis BENED

AVENANT N° 4 A LA CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES Oùra

Fait à Thonon-les-Bains, le ……

Thonon Agglomération
Le Président

Cyril DEMOLIS

AVENANT N° 4 A LA CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES Oùra

Fait à Vichy, le ……

Vichy Communauté
Le Président

Frédéric AGUILERA

AVENANT N° 4 A LA CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES Oùra

Fait à Montluçon, le ……

Communauté d'Agglomération de Montluçon
Le Président

Philippe PERCHE

AVENANT N° 4 A LA CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES Oùra

Fait à Aurillac, le ……

Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac
Le Président

Patrick CASAGRANDE

AVENANT N° 4 A LA CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES Oùra

Fait à Moulins, le ……

Moulins Communauté
Le Président

Jean-Luc ALBOUY

AVENANT N° 4 A LA CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES Oùra

Fait à Riom, le ……

Riom Limagne et Volcans Communauté d'Agglomération
Le Président

Pierre CHASSAING

AVENANT N° 4 A LA CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES Oùra

Fait à Thiers, le ……

Syndicat Mixte des Transports Urbains du bassin Thiernois
Le Président

Tony BERNARD

AVENANT N° 4 A LA CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES Oùra

Fait à Montluel, le ……

Communauté de Communes de la Côtière à Montluel
Le Président

Philippe BELAIR

AVENANT N° 4 A LA CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES Oùra

Fait à Le Puy-en-Velay, le ……

Agglomération du Puy-en-Velay
Le Président

Jean-Paul BRINGER

AVENANT N° 4 A LA CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES Oùra

Fait à Annemasse, le ……

Le Genevois Français Mobilité
Le Président

Christian DUPESSEY

AVENANT N° 4 A LA CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES Oùra

Fait à Chamonix, le ……

Communauté de Communes de la vallée de Chamonix Mont-Blanc
Le Président

Xavier LAFFIN

AVENANT N° 4 A LA CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES Oùra

Fait à Alberville, le ……

Communauté d'Agglomération Arlysère
Le Président

Frédéric BRUNIER FRAMBORET

AVENANT N° 4 A LA CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES Oùra

Fait à Cluses, le ……

Communauté de Communes Cluses Arve et Montagne
Le Président

Jean-Philippe MAS

AVENANT N° 4 A LA CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES Oùra

Fait à Montbrison, le ……

Communauté d'Agglomération Loire Forez Agglomération
Le Président

Christophe BAZILE